

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 50087

Numéro SIREN : 489 157 578

Nom ou dénomination : 3G

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2021 sous le numéro de dépôt B2021/014950

Désignation de l'entreprise SAS 3G		11 Nouv. Rue des Fours à Chaux		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		42600 SAVIGNEUX			
SIRET		4 8 9 1 5 7 5 7 3 0 0 0 1 9			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
		Exercice N clos le 30062021		Exercice N-1 clos le 30062020	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042	308 277	303 277
	Total I (5)	044	048	308 277	303 277
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	070		
		072	074	29 143	55 974
	Valeurs mobilières de placement	080	082	15	15
	Disponibilités	084	086	704	262
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	29 862	56 252
	Total général (I + II)	110	112	338 139	359 529
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	93 104	93 104	
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	16 334	16 334	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales Participations)	132	5 406	47 406	
	Report à nouveau	134	(4 980)		
	Résultat de l'exercice	136	46 816	(4 980)	
	Provisions réglementées	140			
Total I	142	156 680	151 864		
Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	179 919	205 520	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	468	1 056	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	172	1 072	1 089	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	181 459	207 665		
Total général (I + II + III)	180	338 139	359 529		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	131 263
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 000
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 3G		Exercice clos le 30062021		Exercice N-1 clos le 30062020		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue	{ biens services *	{ dont export et livraisons intracommunautaires	215	214				
				217	218				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
Autres produits			230					77	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232				77	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	901		2 560	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244			250		
	Rémunérations du personnel *			250			322		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252					
	Dotations aux amortissements *			254					
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges {	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organismes syndicaux et professionnelles			259				
		260		262					
Total des charges d'exploitation (II)				264	901		3 132		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(901)		(3 055)		
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)			280	50 255		1 046		
	Produits exceptionnels (IV)			290					
	Charges financières (V)			294	2 538		2 971		
	Charges exceptionnelles (VI)			300					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306					
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	46 816		(4 980)	
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	46 816	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Dont divers *			342					
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344				
	Zone franche urbaine (44. octies et 44. octies A)	987		Zones de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	993				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352					
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356					
Déficits antérieurs reportables : * 5.395.....dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372	684		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

**2033B - Divers à réintégrer
au 30/06/2021**

Libellé	Montant
Totalisation	

NEANT

2033B - Divers à déduire au 30/06/2021

Libellé	Montant
Dividendes nets de la quote-part de frais et charges - Régime mère-fille	47 500
Totalisation	47 500

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS 3G		Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	303 277	482	5 000	484		486	308 277				
TOTAL		490	303 277	492	5 000	494		496	308 277				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 3G**Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		5 395		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nbr d'opérations sur l'exercice 982 bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984		5 395				
Déficits de l'exercice		860		684				
Total des déficits restant à reporter		870		6 079				

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3G		Néant ☒
Exercice ouvert le : 01072020 et clos le : 30062021		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents aux immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3|0|06|2|02|1

N° SIRET 4|8|9|1|5|7|5|7|8|0|0|0|1|9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3G

ADRESSE (voie) 11 Nouv. Rue des Fours à Chaux

CODE POSTAL 42600

VILLE SAVIGNEUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	570

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☒ M Nom patronymique GUELERAUD Prénom(s) LAURENT
Nom marital % de détention 84,21 Nb de parts ou actions 480
Naissance : Date 08111964 N° département 42 Commune MONTBRISON Pays FRANCE
Adresse : N° 11 Voie NOUVELLE RUE DES FOURS A CHAUX
Code postal 42600 Commune SAVIGNEUX Pays FRANCE

Titre (2) ☒ M Nom patronymique GERROSSIER Prénom(s) FABRICE
Nom marital % de détention 15,79 Nb de parts ou actions 90
Naissance : Date 29051983 N° département 42 Commune SAINT ETIENNE Pays FRANCE
Adresse : N° Voie BLIN BLIN
Code postal 42480 Commune LA FOUILLOUSE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2021

N° SIRET

4891577800019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3G

ADRESSE (voie) 11 Nouv. Rue des Fours à Chaux

CODE POSTAL 42600

VILLE

SAVIGNEUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique SAS Dénomination MAG & PRO

N° SIREN (si société établie en France) 394092241

% de détention

100,00

Adresse : N° 11 Voie NOUVELLE RUE DES FOURS A CHAUX

Code postal 42600

Commune SAVIGNEUX

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS 3G	48915757800019	6420Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
11 Nouv. Rue des Fours à Chaux		
42600 SAVIGNEUX		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS 3G	48915757800019	6420Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
11 Nouv. Rue des Fours à Chaux 42600 SAVIGNEUX		

[illegible]

(Article 219-I-b du CGI, ann. III, art. 46 quater-OZZ bis A)

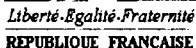
Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS 3G	48915757800019	6420Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
11 Nouv. Rue des Fours à Chaux 42600 SAVIGNEUX		

[illegible]

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS 3G	48915757800019	6420Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
11 Nouv. Rue des Fours à Chaux 42600 SAVIGNEUX		

[illegible]

**Formulaire obligatoire**

Au titre de l'année civile 2019

Exercice clos le 30/06/2021

Néant ☒

Dénomination de l'entreprise	SAS 3G	N° Siren :489157578
Adresse	11 Nouv. Rue des Fours à Chaux	42600 SAVIGNEUX

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

PME au sens communautaire

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSES DE DÉCLARATION SPÉCIALE

[illegible]

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont préfinancement

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 1412-2 du code du travail

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

[illegible]

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année :

[illegible]

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **338 139 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **50 255 euros**
 - un total charges de **3 439 euros**
 - dégage un résultat de **46 816 euros**

L'exercice considéré :

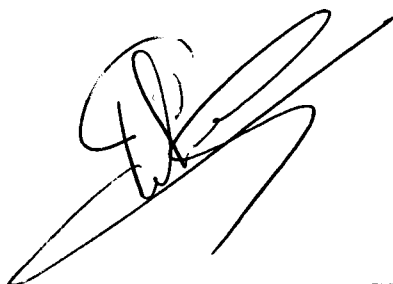
- débute le **01/07/2020**
- finit le **30/06/2021**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes et les tableaux ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le président de la **SAS 3G** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Fait à : SAVIGNEUX, le 6/08/2021

Le Président : M. GUELERAUD Laurent



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément :

- aux dispositions du Code de Commerce,
- au règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général (règlement homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et publié le 15 octobre 2014 au Journal Officiel de la République) et aux règlements successifs le modifiant.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISES

La valeur brute des titres est constituée par leur coût d'achat.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

CHANGEMENTS DE METHODE

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

NEANT

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES **POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE**

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est donnée :

EVENEMENT COVID-19

A la date d'arrêté des comptes, l'évènement COVID-19 n'a pas d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de la société en raison de son activité.
Par conséquent, aucune information relative à cet événement n'est précisée en annexe.

Néanmoins, à la date d'arrêté des comptes, la société est dans l'incapacité d'évaluer les conséquences précises de cet événement sur les exercices à venir. Les estimations comptables retenues pour l'établissement des comptes annuels reflètent les conditions existantes et ne tiennent pas compte d'une évolution ultérieure de la situation.

SAS 3 G
Société par actions simplifiées
Au Capital de 93 104 €
Siège social : ZI – 11 nouvelle rue des Fours à chaux
42600 SAVIGNEUX
RCS ST ETIENNE 489 157 578

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2021

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2021, ainsi que sur les comptes annuels du dit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'événement COVID-19 n'a pas d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de notre société en raison de son activité

Néanmoins, nous sommes dans l'incapacité d'évaluer les conséquences de cet événement sur les exercices à venir.

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner quitus de sa gestion à votre gérant.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Le Bilan de l'exercice présente un total de 338 138.87 €

Le compte de résultat affiche :

- Un total de charges de 3 439.36 € représentant les charges externes pour 901.33€, les intérêts des emprunts et les intérêts des comptes 2538.03 €
- Un total de produits de 50 255.35 € représente pour l'essentiel les dividendes et intérêts du compte courant de la société filiale MAG & PRO

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges, de tous les impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat bénéficiaire de 46 815.99 €

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

Report à nouveau (déficit)	4 980.04 €
Dividendes	17 500.00 €
Réserves facultatives	24 335.95 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du CGI, nous vous rappelons les sommes distribuées à titre de dividendes pour les 3 exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes Distribués	Montant éligible à l'abattement
30.06.2020	0	0
30.06.2019	0	0
30.06.2018	0	0

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 Quater et 223 Quinquis du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges les dépenses non déductibles du résultat fiscal.

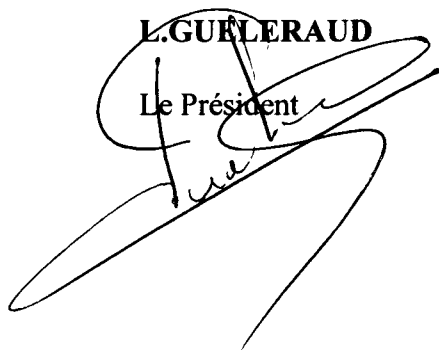
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code du commerce

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé

L.GUÉLERAUD
Le Président



SAS 3 G
Société par actions simplifiées
Au Capital de 93 104 €
Siège social : ZI – 11 nouvelle rue des Fours à chaux
42600 SAVIGNEUX
RCS ST ETIENNE 489 157 578

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENRALE
ORDINAIRE ANNUELLE du 6 août 2021**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2021, les approuve tels qu'ils ont été présentés ;

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour le dit exercice

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter un résultat bénéficiaire de 46 815.99 € de l'exercice de la manière suivante :

Report à nouveau (déficit)	4 980.04 €
Dividendes	17 500.00 €
Réserves facultatives	24 335. 95 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Laurent GUELERAUD et la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Madame GARDON et la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur GEROSSIER et la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

SAS 3 G
Société par actions simplifiées
Au Capital de 93 104 €
Siège social : ZI – 11 nouvelle rue des Fours à chaux
42600 SAVIGNEUX
RCS ST ETIENNE 489 157 578

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 6 août 2021

L'an mil deux vingt et un et le six Août à dix- sept heures, les associés se sont réunis au siège, en Assemblée Générale ordinaire annuelle sur convention de la gérance.

Sont présents ou représentés,

- Monsieur Laurent GUELERAUD
Propriétaire de 480 parts, ci 480 parts
- Monsieur Fabrice GEROSSIER
Propriétaire de 90 parts, ci 90 parts

Total des parts présentes ou représentées : 570 parts sur les 570 parts composants le capital social :

Mr Laurent Gueleraud préside la séance en qualité de Président

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233.19 du Code du Commerce
- L'inventaire, le compte de résultat, de bilan et l'annexe de l'exercice écoulé
- Le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes les questions au Président, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021
- Quitus à la gérance
- Affectations des résultats

- Conventions visées à l'article L 223-19 du Code du commerce
- Questions diverses

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la Présidence et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2021, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter un résultat bénéficiaire de 46 815.99 € de l'exercice de la manière suivante :

Report à nouveau (déficit)	4 980.04 €
Dividendes	17 500.00 €
Réserves facultatives	24 335.95 €

Le dividende unitaire est donc de 30.70 €

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège à compter du 6 août 2021.

Ce dividende sera précompté des prélèvements sociaux (Loi 2006-1640 du 21/12/2006, loi 2008-1249 du 01/12/2008, loi 2010-1657 du 29/10/2010, loi 2011-1117 du 19/09/2011 et loi 2012-354 du 14/03/2012, loi 2017-1837 du 30/12/2017).

Le montant des prélèvements sociaux s'élève à 3 012 €

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réduction prévue au 20 de l'article 158-3 du Code Général des impôts.

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de finances pour 2018, les dividendes perçus, éligibles à la réduction prévue à l'Article 158 3-2 DU Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'Article 117 quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12.80 %.

Le prélèvement forfaitaire de 12.8 % sur le revenu distribué (article 21-I-3-10 de la Loi de finances de 2018) s'élève à 1 886 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Mr GUELERAUD et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article L 223-19 du Code du Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote

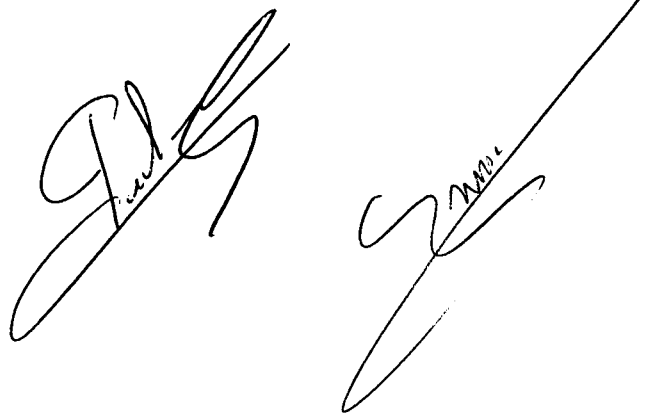
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Mr GEROSSIER et la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, both appearing to be stylized and possibly representing the same person or different representatives.